FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 18/06/2020 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1 ETABLISSEMENT : **CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANCAISE**Pôle Chirurgie – Service : Chirurgie – Unité : Chirurgie orthopédique

2 LIBELLE DU POSTE : Praticien hospitalier spécialisé en chirurgie orthopédique et traumatologique

3 NIVEAU DE RESPONSABILITE : 4

4 CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : A CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : A

5 FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA

6 IMPUTATION BUDGETAIRE : Centre Hospitalier de la Polynésie française

CHAPITRE: 64 ARTICLE: 21 PARAGRAPHE: 11 CODE POSTE: 270

7 LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : PIRAE – TAAONE

8 FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots):

Le praticien hospitalier spécialisé en chirurgie orthopédique et traumatologique assure le dépistage, le diagnostic et le traitement des pathologies chirurgicales et des maladies liées à l'appareil locomoteur des patients admis aux urgences, hospitalisés ou externes, conformément au projet d'établissement. Il participe à la permanence des soins (gardes et astreintes) et répond aux demandes d'avis des services du CHPF mais également des autres structures de soins de Polynésie.

9 EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres NOMBRES : Néant

10 SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Chef de service de l'unité Chirurgie orthopédique

11 MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE :

- Accès au bloc opératoire et à l'ensemble du plateau technique de l'établissement et des services d'hospitalisation dans les limites des compétences techniques du praticien ;
- Moyens informatiques et bureautiques ;
- Logiciels informatiques de gestion des patients (AS400, DMP Web);
- Moyens généraux du service et moyens spécifiques à la spécialité ;
- Accès à la bibliothèque médicale.

12 CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : Participation obligatoire aux gardes et aux astreintes

13 **ACTIVITES PRINCIPALES:**

- Assurer tous actes de prévention, de diagnostic et de thérapie couramment pratiqués en chirurgie orthopédique hospitalière ;
- Assurer les consultations médicales et rédiger des actes médicaux (compte-rendu opératoire, compte-rendu d'hospitalisation, Certificat médical initial (CMI), etc.);
- Assurer l'activité au bloc opératoire ;
- Participer à la prise en charge des patients hospitalisés dans l'établissement ;
- Réaliser le codage de l'activité médicale PMSI (Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information).

14 **ACTIVITES ANNEXES:**

- Participer à l'enseignement des infirmiers diplômés d'Etat (IDE), des infirmiers de bloc opératoire diplômés d'Etat (IBODE), des sages-femmes, des externes, internes et assistants ;
- Participer à la formation médicale continue et évaluer les pratiques professionnelles ;
- Participer aux activités du service et à la mise en place des projets du service ;
- Participer aux commissions en rapport avec les projets du service et éventuellement à différentes commissions d'établissement ;
- Participer aux actions d'évaluation ;
- Participer aux actions de gestion des risques ;
- Exercer temporairement dans les établissements relevant du service public hospitalier (art 3 délibération 96-136 APF), sous réserve de volontariat.

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : PRATICIEN HOSPITALIER
16	SPECIALITE SOUHAITABLE :
	- Diplôme d'État de docteur en médecine ;
	- Diplôme d'études spécialisées (DES) ou Certificat d'études spécialisées (CES) de chirurgie générale ;
	- Diplôme d'études spécialisées complémentaires (DESC) de chirurgie orthopédique et traumatologique ;
	- Titre(s) ou diplôme(s) permettant l'exercice de la profession de praticien hospitalier spécialisé en
	chirurgie orthopédique et traumatologique sur le territoire français.

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

		B. Schsiomsation, A. Ap	_	,, 2, 1	_
17	COMP	ETENCES	S	A	E
	-	Maîtrise des gestes techniques en chirurgie orthopédique adultes ;			X
	-	Maîtrise des gestes techniques en chirurgie orthopédique enfants ;		X	
	-	Toutes qualités professionnelles et humaines relatives à l'exercice médical dans sa			X
		spécialité ;			
	-	Toutes compétences techniques pour la réalisation des gestes cités au § 13 ;			X
	-	Animation d'équipe ;		X	
	-	Connaissances bureautiques;		X	
	-	Connaissances des coutumes locales ;	X		
	-	Déontologie ;			X
	-	Disponibilité ;		X	
	-	Esprit d'équipe ;		X	
	-	Intégrité éthique ;			X
	-	Management d'équipe ;		X	
	-	Polyvalence;		X	
	-	Secret professionnel et médical.			X

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : Ancien chef de clinique assistant des hôpitaux
19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : AS 400 et DMPWeb
20	DUREE D'AFFECTATION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : supérieure à 3 ans

Le chef de service L'agent

Date : Date :

Signature : Signature :